

► ***L'enseignement français à l'étranger est-il un business ?***

DANS LE CADRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Fédération des associations de parents d'élèves à l'étranger (FAPEE) qui s'est tenue au Sénat le 6 juillet, le Sgen-CFDT s'est inscrit en faux contre l'affirmation du sénateur UDI Olivier Cadic réduisant de fait le développement de l'enseignement français à un business comme un autre. Certes, le marché de l'éducation existe et il serait vain de le nier. L'idée de profiter d'investissements privés pour le développement des lycées français de l'étranger n'est pas nouvelle, même si elle ne s'est jamais concrétisée quand elle a été mise en avant sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le même qui avait décidé de consacrer des crédits publics pour assurer la prise en charge intégrale du coût de la scolarité des enfants français, quelle que soit leur situation.

Pour le Sgen-CFDT, l'éducation n'est pas une marchandise dont le développement peut relever du désir de fonds de placement mondialisés de maximiser des profits, pas plus pour l'éducation de base dans des pays où le système scolaire est en échec comme dans certains pays d'Afrique, que pour le réseau d'établissements français d'excellence dont le président de la République souhaite doper la croissance.

L'homologation par le ministère français de l'Éducation nationale doit évidemment préserver les bases de ce qui fonde l'originalité de notre système d'enseignement et donc sa spécificité. La présence équilibrée de fonctionnaires détaché.e.s de l'Éducation nationale exerçant dans des conditions matérielles et de déroulement de carrière à la hauteur de leurs tâches, aux côtés de leurs collègues recruté.e.s localement bénéficiant également d'une offre de formation adaptée et de rémunérations et de protection sociale convenables doit être un marqueur fort du réseau.